

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 09 avril 2004

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 02/04/2004

La séance est ouverte

Le 09 avril de l'année deux mille quatre à 18 heures
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

| Nom, prénom | Présent | Excusé, procuration à | Absent | Nom, prénom | Présent | Excusé, procuration à | Absent |
|-------------------------------------|--------------------|----------------------------|--------|---|--------------------|--------------------------|--------|
| TAMARELLE Christian (Président) | X | | | LARRUE Jean Pierre (Vice-Président) | X | | |
| CLAVERIE Jean (Vice-Président) | à/c 18 h 15 | | | LEMIRE Jean André (Vice-Président) | jusqu'à 19 h 00 | | |
| CONSTANT Daniel (Vice-Président) | X | | | MAYEUX Yves (Vice-Président) | X | | |
| DARRIET Bernard (Vice-Président) | X | | | SECCO Danielle (Vice-Président) | | C. ESPEUT | |
| DUFRANC Michel (Vice-Président) | à/c 18 h 15 | | | SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président) | X | | |
| FATH Bernard (Vice-Président) | jusqu'à 19 h 00 | D. CONSTANT à/c 19 h 00 | | THERON Pierre Jean (Vice-Président) | X | | |
| AUZIER Daniel | X | | | GOUVERNEUR Gérard | X | | |
| BALAYE Philippe | à/c 18 h 25 | | | LOPEZ Maria | X | | |
| BAQUER Michel | X | | | MARTIN Benoit | | G. ROUSSELOT | |
| BOURROUSSE Michèle | X | | | MAY Marylène | | | X |
| BOYER Alain | | J.P. SOURROUILLE | | MUSSEAU Alain | | M. BAQUER | |
| CAULE Jean Michel | | | X | NARDI Philippe | X | | |
| CHENNA Nadine | à/c 18 h 25 | | | OLIVIER Julien | | | X |
| DANNE Philippe | X | | | PELLISSIER Bernadette | | J.M. BENESSE | |
| DELORT Francis | | C. TAMARELLE | | PERRIN Christine | X | | |
| DUFRANC Sylvie | X | | | POUSSEAU Michel | | J.P. LARRUE | |
| DUPART Jean Luc | | A. LAFFARGUE | | RANCEZE Martine | X | | |
| DUPUY Hélène | X | | | ROUSSELOT Gilbert | X | | |
| FAUGERE Michel | X | | | SAUZEAU Jacky | | Y. MAYEUX | |
| FOUSSIER Jean Guy | X | | | SERIS Didier | | N. CHENNA | |
| GACHET Jean Michel | | G. LAPORTE | | TARRIDE Francis | X | | |
| GARBAY Dominique | | N. MALARTIC | | VIDAL Pierre | | B. FATH jusqu'à 19 h | |
| GONZALEZ Raymond | X | | | | | | |

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur LARRUE est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 23 février 2004 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 09 avril 2004

| N° d'ordre | OBJET | VOTE |
|------------|---|---|
| 2004/09 | Vote du compte administratif - budget principal - exercice 2003 | Adopté par 35 voix pour et 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte M. Tamarelle ne prenant pas part au vote |
| 2004/10 | Vote du compte administratif - budget annexe « Site Montesquieu » - exercice 2003 | Adopté par 35 voix pour et 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte M. Tamarelle ne prenant pas part au vote |
| 2004/11 | Approbation du compte de gestion - budget principal - exercice 2003 | Adopté à l'unanimité |
| 2004/12 | Approbation du compte de gestion - budget annexe « Site Montesquieu » - exercice 2003 | Adopté à l'unanimité |
| 2004/13 | Affectation du résultat - budget principal exercice 2003 | Adopté par 36 voix pour et 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte |
| 2004/14 | Affectation du résultat - budget annexe « Site Montesquieu » - exercice 2003 | Adopté par 36 voix pour et 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte |
| 2004/15 | Vote du taux de taxe professionnelle exercice 2004 | Adopté par 34 voix pour, 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin) |

| | | |
|---------|--|--|
| 2004/16 | Vote du produit 2004 de la TEOM | Adopté par 30 voix pour, 8 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte, Mme Bourrousse, M. Balayé et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/17 | Vote du budget primitif budget principal « CDC Montesquieu » exercice 2004 | Adopté par 30 voix pour, 8 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte, Mme Bourrousse, M. Balayé et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/18 | vote du budget primitif budget annexe « Site Montesquieu » exercice 2004 | Adopté par 32 voix pour, 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/19 | Annulation de titres sur exercices antérieurs | Adopté par 32 voix pour, et 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, Mme Bourrousse et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/20 | Mise à la réforme de matériel | Adopté à l'unanimité |
| 2004/21 | Indemnité de conseil et de budget au comptable du Trésor Madame TRINGALI | Adopté à l'unanimité |
| 2004/22 | Mise à disposition des zones d'activité | Adopté par 38 voix pour, 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/23 | Aménagement et commercialisation du Site Montesquieu | Adopté par 38 voix pour, 2 abstentions : M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/24 | Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à la société REACTIFS RAL sur le Site Montesquieu | Adopté à l'unanimité |
| 2004/25 | Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à la société SOVIVINS sur le Site Montesquieu | Adopté à l'unanimité |

| | | |
|---------|---|---|
| 2004/26 | Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à la société FRANCE LITTORAL sur le Site Montesquieu | Adopté à l'unanimité |
| 2004/27 | Aide à l'immobilier d'entreprise Ecureuil Assurances IARD | Adopté par 34 voix pour et 6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Rousselot (procuration M. Martin) |
| 2004/28 | Association Bordeaux Montesquieu subvention | Adopté par 37 voix pour 2 abstentions : M. Rousselot (procuration M. Martin) M. Claverie ne prenant pas part au vote |
| 2004/29 | Achat de terrains zone artisanale de Migelane à Saucats | Adopté à l'unanimité |
| 2004/30 | Campagne de lutte contre les ragondins 2004 - GIDCECA | Adopté par 39 voix pour, 1 abstention : M. Gouverneur |
| 2004/31 | Conseil départemental des déchets - désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant | Adopté à l'unanimité |
| 2004/32 | UCTOM - substitution d'une entité | Adopté à l'unanimité |
| 2004/33 | Achat et location de matériel petite enfance, enfance, jeunesse | Adopté à l'unanimité |
| 2004/34 | Adhésion à l'Eveil culturel | Adopté à l'unanimité |
| 2004/35 | Subventions aux associations | <u>Roue Cadaujacaise</u> : adopté à l'unanimité <u>Véloxygène</u> : adopté par 39 voix pour et 1 abstention (Mme Espeut) <u>CLIS Ecole des Bois</u> : adopté par 30 voix pour ; 1 voix contre : Mme Ranceze, et 9 abstentions : M. Danné, Mme Espeut, M. Gouverneur, M. Faugère, M. Auzier, Mme Perrin, Mme Malartic, M. Tamarelle (procuration M. Delort), |
| 2004/36 | Vectorisation du plan cadastral | Adopté à l'unanimité |
| 2004/37 | Adhésion au SYSDAU | Adopté à l'unanimité |
| 2004/38 | Tableau des effectifs - création d'un poste | Adopté à l'unanimité |
| 2004/39 | Modification de la liste des conseillers communautaires et des membres des commissions | Adopté à l'unanimité |

Compte-rendu analytique

Le compte rendu du Conseil communautaire du 23 février 2004 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Jean Pierre LARRUE est désigné secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Président tient à féliciter Monsieur ROUSSET pour sa réélection à la tête de la région Aquitaine, ainsi que Monsieur FATH, réélu Conseiller général du canton.

2004/09 - Vote du compte administratif - budget principal - exercice 2003

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur le Président remercie Madame TRINGALI, Trésorière de Castres Gironde de sa présence.

Monsieur CONSTANT présente ce compte administratif, qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Les résultats 2002 montraient un excédent de recettes et un déficit d'investissement ce qui amenait à un excédent de 550 587 €. Comparé à celui de cette année qui est de 567 350 €, ceci démontre qu'ils sont semblables. Il est à noter que la subvention pour la construction de la déchetterie n'est pas encore reçue, sans quoi l'excédent serait encore plus confortable.

Le résultat de clôture qui sera reporté cette année sera de 1 121 947,16 €.

Monsieur LARRUE remarque une erreur de 7 centimes entre la délibération et le document et souhaite savoir quel chiffre sera retenu.

Monsieur CONSTANT répond que c'est le chiffre repris dans la délibération qui est exact.

Monsieur NARDI constate cette année encore un excédent important qui sera reporté sur l'année prochaine, ce qui était déjà le cas l'année dernière. Il pose à nouveau la question de la dotation de solidarité envers les communes, puisque les chiffres montrent un excédent non utilisé.

Ceci reflète qu'il est laissé à la charge des communes des services qui devraient être pris en charge par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Monsieur le Président se félicite de cet excédent, qui démontre une gestion budgétaire irréprochable. La Communauté de Communes de Montesquieu devait d'abord se mettre en place avant de reprendre les compétences actuellement exercées par des syndicats intercommunaux ou communes.

La reprise implique une réflexion importante, ainsi qu'une vérification juridique des transferts.

D'autre part, il se félicite de la volonté des élus de La Brède de voir la Communauté de Communes de Montesquieu étendre ses compétences.

Cependant, en tant que Président il se doit d'être vigilant au budget, et préfère rester prudent avant d'engager les finances communautaires.

Monsieur le Président se retire pour le vote du compte administratif.

Monsieur CONSTANT souligne que cet excédent émane de la DGF et non pas des recettes capitalisées de la TPU.

Adopté par 35 voix pour et 6 abstentions
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte
M. Tamarelle ne prenant pas part au vote

Monsieur le Président se réjouit du vote de ce compte administratif, qui est l'exact reflet du budget 2003.

2004/10 - Vote du compte administratif - budget annexe « Site Montesquieu » - exercice 2003

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT rappelle que le budget annexe du « Site Montesquieu » a été mis en place cette année.

Ce budget est élaboré uniquement en fonctionnement et n'a rien prévu en investissement.

Monsieur le Président se retire pour le vote du compte administratif du budget annexe.

Adopté par 35 voix pour et 6 abstentions
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte
M. Tamarelle ne prenant pas part au vote

2004/11 - Approbation du compte de gestion - budget principal - exercice 2003

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT informe que ces chiffres sont en parfait accord avec ceux de la Trésorerie de Castres Gironde.

Adopté à l'unanimité

2004/12 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Site Montesquieu » - exercice 2003

Rapporteur : Monsieur le Président

Les écritures comptables sont en conformité avec le compte administratif présenté.

Adopté à l'unanimité

2004/13 - Affectation du résultat - budget principal - exercice 2003

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il s'agit du résultat de l'exercice 2003 auquel s'ajoutent les résultats de l'exercice antérieur, puis sont ôtés les déficits de cet exercice et de l'exercice antérieur.

La répartition des chiffres est identique à celle observée au compte administratif.

Adopté par 36 voix pour et 6 abstentions
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte

2004/14 - Affectation du résultat - budget annexe « Site Montesquieu » - exercice 2003

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Ceci n'appelle pas de commentaire particulier. Le déficit devra être reporté en section de fonctionnement.

Adopté par 36 voix pour et 6 abstentions
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte

2004/15 - Vote du taux de taxe professionnelle exercice 2004

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Lors du débat d'orientations budgétaires, la proposition de relever le taux de taxe professionnelle de 2,2 % (taux de l'inflation) avait été faite.

Le taux passe donc à 13,29 %, le gain espéré étant 125 332 € supplémentaires.

Adopté par 34 voix pour, 6 abstentions
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte
et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin)

2004/16 - Vote du produit 2004 de la TEOM

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il avait décidé que la TEOM devait financer et intégrer le coût de la gestion des ordures ménagères sans ingérer sur le budget propre de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Monsieur CONSTANT rappelle que cette année la TEOM correspond environ à 90 € par habitant, mais que dans les années à venir elle devrait avoisiner les 150 €.

Elle est calculée par le total des dépenses liées aux ordures ménagères, minoré du total des recettes, auquel s'ajoute le déficit de TEOM 2003.

La répartition se fait selon cinq secteurs, qui correspondent à des services et des coûts différents:

- Ayguemorte les Graves : 83 525 €
- Cadaujac : 508 825 €
- Léognan : 782 998 €
- Beautiran et Castres Gironde : 338 535 €
- Cabanac et Villagrains, Isle Saint Georges, La Brède, Martillac, Saint Médard d'Eyrans, Saint Morillon, Saint Selve et Saucats 1 150 445 €

Monsieur Balayé, souhaite connaître les résultats de Cadaujac, qui voit sa TEOM augmenter régulièrement.

Monsieur le Président lui précise que la même demande a été faite par Monsieur ROUSSELOT, et qu'il attend une demande écrite officielle pour les lui communiquer. Il ajoute que ces chiffres ont été remis en commission.

D'autre part, il souligne que l'augmentation est sensible sur l'ensemble des communes, en raison des coûts de ramassage, de traitement, et enfin d'une disparité des services.

Il rappelle que le SIROM avait en son temps relancé le marché de collecte, et que déjà les coûts étaient prohibitifs.

La Communauté de Communes de Montesquieu s'efforce de maîtriser au maximum, notamment par le passage en collecte sélective en porte à porte, dont le rendement est supérieur.

Monsieur Balayé ne conteste pas l'évolution incontrôlable des coûts, mais souhaite comprendre l'envolée des coûts de traitement.

Monsieur Dufranc rappelle que lors du renouvellement du marché du SIROM, la commune de La Brède avait déposé plainte contre certains agissements imputables aux entreprises ; celle-ci est toujours à l'instruction.

Il observe que deux attitudes sont possibles face à ce problème : d'une part l'attitude statique consistant à accepter sans discuter les augmentations de prix et d'autre part l'attitude dynamique consistant à utiliser les outils du CMP pour essayer de les limiter.

Monsieur le Président n'a pas constaté d'anomalies lors du marché passé par le SIROM, mais simplement une inflation importante. Plusieurs entreprises avaient d'ailleurs répondu à ce marché et toutes présentaient des offres élevées.

Monsieur Rousselot a bien noté qu'il lui fallait formuler une demande écrite. Il souhaite connaître les taux d'augmentation par commune par rapport à l'année dernière.

Monsieur Constant liste les augmentations subies par les communes :

- Ayguemorte les Graves : + 18,1 %
- Cadaujac : + 38,3 %
- Léognan : + 53,4 %
- Beautiran et Castres Gironde : + 39,2 %
- Cabanac et Villagrains, Isle Saint Georges, La Brède, Martillac, Saint Médard d'Eyrans, Saint Morillon, Saint Selve et Saucats + 1,1 %

Monsieur Théron souhaite intervenir à la fois sur le fond et sur la forme.

La mise en place de la collecte sélective en porte à porte est une bonne chose, et le choix des sacs jaunes est unanime.

Il pense qu'il serait intéressant dans l'avenir de se pencher sur la mise en place d'autres déchetteries, afin d'apporter un service supplémentaire aux habitants, notamment les plus éloignés des deux équipements existants.

Monsieur Constant répond que ces taux doivent être couplés avec le taux qui se rapporte à la valeur du foncier bâti, car pris seuls ils n'ont pas une grande signification.

Monsieur le Président souhaite revenir sur les déchetteries. La création de la seconde déchetterie s'est faite en concertation avec les élus, qui ont été consultés sur les disponibilités foncières. Seules les communes de Martillac et de Léognan avaient proposé un terrain. Le terrain proposé par Martillac ne pouvait techniquement accueillir cet équipement.

Si l'on se réfère au Schéma Départemental, nous sommes parfaitement en cohérence avec ses préconisations (une déchetterie pour 15 000 habitants). D'autre part, si l'on devait construire une troisième déchetterie, nous ne pourrions pas prétendre aux financements car nous ne serions plus dans les préconisations du Schéma Départemental.

Monsieur Théron pense que le Schéma Départemental peut être modifié.

Monsieur le Président répond qu'en l'état actuel des choses ce n'est pas le cas, et que si celui-ci devait être modifié, il ne manquerait pas de proposer la construction d'une troisième déchetterie.

Monsieur Larrue s'interroge sur le paradoxe qui serait de construire une troisième déchetterie, alors que l'on propose un ramassage à domicile.

Adopté par 30 voix pour, 8 abstentions
Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M. Laporte, Mme
Bourrousse, M. Balayé
et 2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin)

Monsieur le Président précise qu'il restera attentif aux communications faites sur les ordures ménagères et qu'il apportera les corrections nécessaires le cas échéant.

Monsieur Dufranc précise que s'il estime devoir faire des commentaires particuliers, il les fera.

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur rappelle les principales orientations prises, et qui ont conduit à l'élaboration de ce budget :

- équilibre de la TEOM,
- budget annexe du Site Montesquieu n'interférant pas sur le budget principal,
- intégralité de la TP 2001 reversée sous forme d'attribution de compensation,
- stabilisation des recrutements,
- augmentation de 2,2 % de la taxe professionnelle.

Pour la première fois, ce budget se présente par fonction. Il est en augmentation, notamment au niveau des investissements, destinés à favoriser les recettes de fonctionnement et recueillir de la taxe professionnelle supplémentaire.

La section de fonctionnement est équilibrée. On y retrouve les charges à caractère général. Quelques chiffres sont à remarquer : une très légère augmentation du coût de collecte des ordures ménagères, la provision pour entretien des voiries et réseaux, pour les études et recherches (tourisme, aménagement du territoire, jeunesse), les frais d'affranchissement en augmentation.

A ce propos, Madame TRINGALI confirme qu'il est possible de n'adresser aux conseillers que les documents permettant d'apprécier le compte administratif et le budget et non pas obligatoirement la totalité.

Monsieur Constant reprend l'étude de ce budget par les frais de personnel, également en augmentation du fait du recrutement important sur 2003, l'attribution de compensation vers les communes (total 4 181 210 €), les indemnités des élus.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, se retrouvent le report de l'excédent, le remboursement de l'emploi jeune, la vente du papier et du verre, les impôts et taxes, la TEOM, la DGF, les subventions sur la seconde déchetterie et d'ECO EMBALLAGES.

Pour la section investissement, le budget global s'équilibre.

En dépenses, se retrouvent le déficit reporté, des dépenses imprévues, le remboursement des emprunts, des frais d'études (développement économique, social, associatif), immobilisations corporelles, création voiries, matériel, aménagement local déchetterie, aires d'accueil des gens du voyage.

En recettes, le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA, l'affectation des résultats, les subventions, l'emprunt, l'amortissement.

Monsieur Théron souhaite avoir des précisions sur le tourne à gauche sécurisant l'accès à la déchetterie de Migelane, notamment la quote part exacte de l'intervention de la Communauté de Communes de Montesquieu dans cet investissement.

Monsieur le Président lui répond que cette participation est à hauteur de 15 % environ.

Monsieur Théron demande quelle est l'enveloppe globale de la déchetterie. Cette voirie étant départementale quelle est la participation du Conseil Général ?

Monsieur le Président l'informe que lorsque le Département intervient à ce niveau, il prend en charge la bande de roulement.

Monsieur Théron estime que l'investissement de la déchetterie est donc plus important, puisque la Communauté de Communes de Montesquieu prend en charge l'aménagement.

Monsieur le Président rappelle que la subvention de l'Etat a été très forte sur ce dossier, et que toutes subventions confondues, cet équipement a bénéficié de 76 %.

Monsieur Laffargue remarque que les frais d'études sont particulièrement excessifs, notamment les 25 000 € du PLH. En effet, la commission avait soulevé l'idée de faire réaliser cette étude par un étudiant. Il estime que c'est faire le choix de la dépense facile par rapport à des solutions plus économes.

Monsieur le Président note que ces propos sont en contradiction avec l'intervention de Monsieur Nardi qui reprochait, au travers du compte administratif, d'avoir fait trop d'économies.

Cependant, il confirme que ce stagiaire arrive la semaine suivante, et qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. La Communauté de Communes de Montesquieu a besoin de disposer d'un état des lieux du territoire, permettant de mettre en avant des actions.

Monsieur Sourrouille, rappelle que lors de la commission il avait été débattu de ce montant. Il confirme que cette étude sera effectivement réalisée par un étudiant, et que ce n'est qu'au vu du rapport final que la décision de recourir ou non à un cabinet d'étude sera prise.

Monsieur Dufranc estime que cette instance ne doit pas être un lieu de distribution des bons et mauvais points. La commune de La Brède ne vote pas contre les décisions de la Communauté de Communes de Montesquieu car il estime que les positionnements ne doivent pas être strictement politiques. Les communes doivent être considérées sur un pied d'égalité au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La commune de La Brède s'abstiendra sur le vote du budget car :

- la Communauté de Communes de Montesquieu doit se recentrer sur les compétences pour lesquelles elle a été créée (aménagement du territoire, développement économique),
- les transferts de compétences doivent s'accompagner d'un transfert des charges vers la Communauté de Communes de Montesquieu.

Très rapidement une véritable politique de la petite enfance devra être mise en place, notamment sociale par l'existence de crèches familiales qui permettent de faire jouer le quotient familial.

A la lecture de ce budget, certaines orientations lui paraissent moins prioritaires que d'autres, par exemple le déplacement de l'office de tourisme à Martillac, qui s'inscrit pour plus de 3 millions de francs.

A son sens, d'autres pistes plus prioritaires, comme le développement économique ou la mise en place d'une politique petite enfance devraient être inscrites.

Enfin, il estime urgent de mettre en place une dotation de solidarité pour deux raisons :

- c'est une mesure d'équité, notamment en direction des communes qui supportent le plus gros effort en termes de développement économique ou qui ont consenti un transfert financier important,
- c'est une mesure incitative car chaque commune sera partie prenante du développement économique.

Monsieur Claverie souhaite que Monsieur Théron, Vice Président de la commission tourisme, confirme que la décision de déplacer l'office de tourisme est prise de longue date, et que les recettes attendues du tourisme sont importantes. Il est surpris que cette décision soit remise en cause aujourd'hui.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit d'une décision validée et que le Conseil ne fait que la concrétiser.

Monsieur Darriet revient sur l'intervention de Monsieur Dufranc, et précise que les dépenses d'investissement prévues pour le développement économique vont permettre à la Communauté de Communes de Montesquieu d'acquérir un patrimoine lui permettant d'accueillir des entreprises.

Monsieur Constant rappelle que l'achat de patrimoine ne peut être subventionné, en revanche les travaux peuvent l'être à hauteur de 70 % du montant hors taxes.

Madame Chenna intervient sur la petite enfance. Elle rappelle que le contrat enfance signé avec la CAF est l'un des plus gros de la région. Grâce à la Communauté de Communes de Montesquieu, 219 assistantes maternelles et 570 enfants sont touchés par le RAM.

Monsieur le Président conforte les propos de Monsieur Darriet, et le budget dédié au développement économique permettra d'une part des acquisitions et d'autre part des remises en état.

Concernant la petite enfance, il constate que le RAM est un succès, et que les animations proposées affichent complet.

Concernant le tourisme, il est nécessaire de travailler à la mise en valeur de notre territoire. La création d'un office de tourisme ** nécessite des locaux adaptés et le choix du bâtiment situé sur Martillac a été discuté lors des commissions.

Il constate que le budget qui est présenté est dans la lignée du débat d'orientations budgétaires. Les résultats 2002 et 2003 sont similaires. L'année 2003 a été une année de montée en puissance progressive. Elle a vu la création de la déchetterie de Migelane, l'aménagement de l'Arnahurt, la décision du transfert du Site Montesquieu, la mise en place de la Mission Locale, une réflexion sur la rationalisation des activités en direction de la jeunesse.

La DGF permet de couvrir tout le fonctionnement administratif. La taxe professionnelle poursuit sa hausse et son harmonisation progressive. La TEOM est en progression, mais seule la responsabilisation des élus permettra de minimiser les coûts.

Il note que la Communauté de Communes de Montesquieu n'a rien impacté sur l'attribution de compensation aux communes. Il propose d'entamer courant 2004 le débat sur la dotation de solidarité.

Enfin, il remercie d'une part Monsieur CONSTANT de sa présentation, ainsi que Madame TRINGALI pour son aide dans l'élaboration de ce budget et d'autre part l'ensemble des élus pour leur travail.

**Adopté par 30 voix pour,
8 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron, M.
Laporte, Mme Bourrousse, M. Balayé
2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin)**

**2004/18 - Vote du budget primitif - budget annexe « Site Montesquieu » -
exercice 2004**

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Ce budget annexe ne comporte pas d'investissement. En dépenses se retrouvent principalement les charges à caractère général, sécurité du Site, charges de personnel, déficit de fonctionnement.

En recettes, essentiellement les redevables et subventions.

**Adopté par 32 voix pour,
6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron,
M. Laporte
2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin)**

2004/19 - Annulation de titres sur exercices antérieurs

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il convient d'annuler des titres émis à l'encontre de la SCI LURON sur l'exercice 2002.

**Adopté par 32 voix pour,
6 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Théron,
Mme Bourrousse
2 voix contre : M. Rousselot (procuration M. Martin)**

2004/20 - Mise à la réforme de matériel

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il s'agit de matériel qui est à retirer du parc et dont la valeur totale est estimée à 10 180,86 €.

Adopté à l'unanimité

2004/21 - Indemnité de conseil et de budget au comptable du Trésor Madame TRINGALI

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose d'attribuer à Madame TRINGALI une indemnité de conseil et de budget.

Adopté à l'unanimité

2004/22 - Mise à disposition des zones d'activité

Rapporteur : Monsieur DARRIET

La condition permettant d'accélérer le développement économique est la mise à disposition des zones d'activité. Pour cela, il faut une convention entre la commune concernée et la Communauté de Communes de Montesquieu.

Les zones concernées par ce transfert sont listées dans les statuts. Un procès verbal de mise à disposition sera dressé.

La convention proposée met en avant les biens concernés par cette mise à disposition : voiries internes aux zones, trottoirs, accotements, bordures, réseau d'eaux pluviales, signalisation, équipements, éclairage public, espaces collectifs.

A compter de la signature de cette convention, la Communauté de Communes de Montesquieu engage la responsabilité de l'entretien de ces zones sur les bandes de roulement, les bordures, les espaces verts, l'éclairage public, la signalétique, la signalisation et l'entretien et nettoyage de la zone.

Monsieur Darriet engage ses collègues à signer ces conventions rapidement, afin de pouvoir démarrer les travaux.

Monsieur le Président, souligne que la Communauté de Communes de Montesquieu accepte cette mise à disposition sous réserve que le PLU ne s'oppose pas au principe de développement économique établi par le SDAU et à l'implantation d'entreprises sur les parcelles concernées.

Les communes devront présenter cette délibération à l'approbation de leurs Conseils municipaux.

**Adopté par 38 voix pour et
2 voix contre : Monsieur Rousselot (procuration M. Martin)**

2004/23 - Aménagement et commercialisation du Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Le Site Montesquieu va être vendu à la Communauté de Communes de Montesquieu par le Conseil Général. Il convient donc de l'aménager afin qu'il puisse accueillir des entreprises. La Communauté de Communes de Montesquieu va donc être l'aménageur du Site.

Lors de l'implantation des entreprises, un Comité d'Agrément instruit les demandes, pour s'assurer notamment que leurs activités soient conformes au cahier des charges.

Le prix de vente est unique sur tous les terrains du site, et inclut outre le prix des Domaines, les divers aménagements, droits d'enregistrement, participation aux aménagements, frais financiers. Il s'établit à 11,67 €/m².

**Adopté par 38 voix pour et
2 abstentions : M. Rousselot (procuration M. Martin)**

2004/24 - Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à la société REACTIFS RAL sur le Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

La société REACTIFS RAL fabrique des colorants pour des analyses biologiques. Elle détient 40 % du marché français. Elle est implantée depuis 5 ans sur le Site Montesquieu, mais était préalablement hébergée sur Martillac.

Elle a développé de nouvelles molécules et souhaite donc étendre ses locaux.

Elle propose d'acheter une parcelle de 25 000 m² pour une première construction immédiate puis une extension ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

2004/25 - Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à la société SOVIVINS sur le Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

La société SOVIVINS s'est implantée en pépinière et a été lauréate du Trophée Oenovation. Elle effectue des analyses du sol, des vins, et fournit du conseil aux entreprises viticoles. Elle souhaite s'installer sur le Site et acquérir une parcelle de 2 400 m².

Adopté à l'unanimité

2004/26 - Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à la société FRANCE LITTORAL sur le Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

France Littoral est une société d'investissements qui commercialise des hôtels d'entreprises. Beaucoup de sociétés sont demandeuses de ce type de produit.

France Littoral a un projet de trois bâtiments à terme. La Communauté de Communes de Montesquieu passe un accord avec l'investisseur et s'assurera de la conformité des entreprises qui s'installent avec la vocation du Site.

Monsieur Constant note que par rapport aux prévisions du budget au niveau de la vente de terrains, celles-ci sont déjà largement dépassées.

Monsieur le Président se félicite, car d'une part cela permettra d'accueillir des entreprises et des emplois, et d'autre part cela viendra en déduction du paiement au Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

2004/27 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Ecureuil Assurances IARD

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Ecureuil est déjà implantée sur le Site et compte une centaine de salariés. L'activité d'assurances se développe fortement et l'augmentation de personnel prévue est 160 dans deux ans.

Le soutien financier de la Communauté de Communes de Montesquieu est lié à celui du Conseil Général et du Conseil Régional. Les dossiers sont donc étudiés en partenariat entre nos trois structures, avec l'aide du B.R.A. La participation de la Communauté de Communes de Montesquieu est proposée à 10 000 €.

Monsieur Dufranc conteste le principe d'accorder une subvention à un établissement financier. Il estime que l'on peut aider les petites et moyennes entreprises en création ou en développement, mais qu'il est paradoxal d'aider un établissement financier.

Monsieur le Président rappelle que sans notre participation les deux autres financements ne seraient pas intervenus. Le choix a été fait d'une part en raison de la convention tripartite, et d'autre part afin de s'assurer de la pérennisation de cette entreprise sur le site. Le maintien sur le site va générer des emplois et un retour de taxe professionnelle.

Monsieur Darriet comprend la position de Monsieur Dufranc, mais précise qu'il y a la question des 160 emplois.

Monsieur Rousselot constate que la Communauté de Communes de Montesquieu subventionne des VRD qui sont aujourd'hui privées.

Monsieur le Président rectifie qu'il s'agit d'une aide à l'immobilier dont l'objectif est de pérenniser une entreprise sur le territoire.

Adopté par 34 voix pour et 6 abstentions

Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Nardi, M. Rousselot (procuration M. Martin)

2004/28 - Association Bordeaux Montesquieu - subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

Cette Association œuvre aux côtés de la Communauté de Communes de Montesquieu pour aider et soutenir les entreprises qui s'installent en pépinière.

En outre, elle est chargée de l'animation Technopolitaine et du Trophée Oenovation.

**Adopté par 37 voix pour et
2 abstentions : M. Rousselot (procuration M. Martin)
M. Claverie ne prenant pas part au vote**

2004/29 - Achat de terrains zone artisanale de Migelane à Saucats

Rapporteur : Monsieur DARRIET

Beaucoup d'entreprises (PME / PMI) souhaitent s'implanter sur le territoire. Il est difficile d'y répondre, car la Communauté de Communes de Montesquieu ne possède pas de terrains.

Il est apparu nécessaire de rechercher des terrains susceptibles de les accueillir, et la zone de Migelane paraît adéquate pour ces petites structures.

Les propriétaires concernés sont disposés à vendre. L'estimation des Domaines s'élève à 2,50 €/ m² (+/- 10%). La seule réserve à lever est de faire une étude hydrogéologique préalable à l'acquisition.

Il est proposé au Conseil d'acquérir ces parcelles à 2,75 €/m².

Monsieur Rousselot demande pourquoi on n'achète pas ces terrains à 2,50 €.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de la variation de 10 % sur le prix des Domaines, et que les négociations avec les propriétaires n'ont pas encore eu lieu.

Adopté à l'unanimité

2004/30 - Campagne de lutte contre les ragondins 2004 - GIDCECA

Rapporteur : Monsieur le Président

Le GIDCECA est une association qui mène une campagne de lutte contre les ragondins, contre participation financière des communes.

Il a été décidé de relancer une campagne d'empoisonnement sur les principaux cours d'eau du territoire, ainsi que de piégeage sur les digues.

Monsieur Gouverneur estime que l'empoisonnement n'est pas sélectif et qu'il y a des risques pour d'autres espèces.

Monsieur le Président répond qu'effectivement ce système n'est pas parfait, mais que le piégeage n'est pas non plus sélectif.

Adopté par 39 voix pour et 1 abstention : M. Gouverneur

2004/31 - Conseil Départemental des Déchets - désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Conseil Départemental des Déchets a pour mission de mutualiser la réflexion sur différents thèmes : maîtrise des coûts, échange d'expériences, mise en commun d'outils et de moyens.

Monsieur le Président propose sa candidature en tant que titulaire, celle de Monsieur Baquer en tant que suppléant. Madame Garcia est proposée en tant que technicien. Aucune autre candidature n'est exprimée.

Adopté à l'unanimité

2004/32 - UCTOM - substitution d'une entité

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de la création de la Communauté de Communes du Pays de Podensac, celle-ci se substitue au SIVOM qui existait auparavant.

Adopté à l'unanimité

2004/33 - Achat et location de matériel petite enfance, enfance, jeunesse

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de contrats de location avec LOC SPORTS et avec QUALIMEUBLE, qui permettra d'avoir des tarifs préférentiels à la Communauté de Communes de Montesquieu ainsi qu'aux communes.

Adopté à l'unanimité

2004/34 - Adhésion à l'Eveil Culturel

Rapporteur : Monsieur le Président

Le contrat que la Communauté de Communes de Montesquieu a passé avec la CAF, prévoit l'adhésion à l'Eveil Culturel.

Les différentes activités s'adressent à l'ensemble des professionnels et proposent : des formations, des groupes de réflexion, des séminaires, des colloques, des comités de lecture ou des soirées assistantes maternelles. D'autre part, ce réseau met à disposition des expositions itinérantes et des malles de livres

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Trois subventions sont proposées ce soir : deux associations sportives et une CLIS.

CLIS : aide à la réalisation d'un atelier d'écriture, par le biais d'une personne extérieure. L'objectif est de former à l'écriture 16 enfants. Le budget global de l'opération est 3000 €.

Roue Cadaujacaise : organise son 14^{ème} tour cycliste du canton. La demande est la même que l'an passé.

Véloxygène : organise une randonnée en VTT sur une partie du territoire communautaire. La commission propose 800 €.

Madame Ranceze souhaite intervenir sur la subvention à la CLIS. En effet, si elle estime que c'est une chance de pouvoir choisir le mode de scolarisation (public ou privé) de ses enfants, elle pense que ce n'est pas la vocation de la Communauté de Communes de Montesquieu de subventionner des écoles privées.

Monsieur Gouverneur conforte les propos de Madame Ranceze. En outre, il trouve anormal que d'autres associations qui défendent la mémoire ou le patrimoine de notre territoire n'aient pas été subventionnées.

Monsieur Dufranc trouve légitime que cet atelier reçoive une subvention car la possibilité existe pour les collectivités de le faire, et d'autre part car l'Ecole des Bois obtient des résultats notables sur des enfants en très grande difficulté.

Monsieur Théron est en accord avec les propos de Monsieur Dufranc, et estime que les écoles privées accueillent des enfants en très grande difficulté. La Communauté de Communes de Montesquieu n'a pas à juger s'il s'agit d'une école privée ou publique.

Monsieur Rousselot revient sur une demande faite par l'école de musique de Cadaujac, qui a eu de grosses difficultés et qui accueille des enfants du territoire communautaire. Cette association n'a pas été subventionnée car elle n'est pas de compétence communautaire.

Monsieur Mayeux informe Monsieur Rousselot que ce problème peut être réglé au sein de la commune, et que l'intérêt communautaire qui a été défini n'est pas de d'aider les associations parce qu'elles sont en difficulté. D'autre part, le critère du nombre d'enfants n'est pas suffisant, l'intérêt communautaire est beaucoup plus large.

Monsieur le Président propose de dissocier le vote de ces subventions. Il souligne l'important travail fourni par la commission, où toutes les communes sont représentées. C'est pourquoi il incite les conseillers à être le plus présent possible.

- CLIS - Ecole des Bois Martillac : adopté par 30 voix pour, 1 voix contre : Mme Ranceze, et 9 abstentions : M. Danné, Mme Espeut, M. Gouverneur, M. Auzier, Mme Perrin, M. Faugère, Mme Malartic, M. Tamarelle
- Roue Cadaujacaise : adopté à l'unanimité
- Véloxygène : adopté par 39 voix pour et 1 abstention : Mme Espeut

2004/36 - Vectorisation du plan cadastral

Rapporteur : Monsieur le Président

Une réunion avec les services du Conseil Général et de la DGI a eu lieu en mars, pour étudier les modalités de mise en place d'une numérisation du cadastre. Ceci permettra aux communes de bénéficier d'une remise à jour régulière de leur plan cadastral. Cette mesure semble particulièrement nécessaire dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Le Conseil Général peut subventionner cette opération à hauteur de 25 %.

D'autre part, la mise en place d'un SIG sur la Communauté de Communes de Montesquieu a également été étudiée, qui intégrerait notamment des partenariats avec EDF, France Telecom...

Si ce principe est acté, il conviendra d'en définir le contenu et les moyens de sa mise à jour.

Enfin, il sera tenu compte de l'urgence de certaines communes, liée à l'élaboration du PLU.

Adopté à l'unanimité

2004/37 - Adhésion au SYSDAU

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise élabore un document de référence (SCOT) permettant de calquer les PLU.

Adopté à l'unanimité

2004/38 - Tableau des effectifs - création d'un poste

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Il s'agit de la création d'un poste administratif au Pôle Emploi. L'activité du Pôle s'est fortement développée depuis septembre dernier, d'une part en raison des permanences dans les communes, et d'autre part du lourd travail administratif. En 2004, les chantiers d'insertion vont débuter.

Adopté à l'unanimité

2004/39 - Modification de la liste des conseillers communautaires et des membres des commissions

Rapporteur : Monsieur le Président

Deux communes ont fait part de modifications dans leurs conseillers communautaires, et il s'agit de valider ces changements.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Sourrouille souhaite évoquer la plaquette de présentation du Pôle Emploi qui est remise aux conseillers. Elle a pour objet de présenter clairement le Pôle Emploi et sera remise aux Directeurs, secrétariats de Mairie et CCAS.